

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Philippe POULLARD, Evelyne ROHEE, Pascal DEBROIZE
Jacques CAILLOT, Didier BOUILLET, Christiane POURADIER, Séverine JORET, Véronique GIESNER, Ronan ENGUEHARD, Adrien LETELLIER, Christelle LETELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Philippe POULLARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2025. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé. Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour.

AU PANIER VEGETAL : Présentation

Monsieur le Maire donne parole à Mr Christophe HERVÉ, gestionnaire de « Au panier végétal » qui souhaite ouvrir son commerce sur Landelles et Coupigny.

Après délibération, le conseil municipal attend le retour de Mme NONCLERCQ, chargé de mission à l'Intercom de la Vire au Noireau, pour donner suite à Mr HERVÉ.

SALLE André Alexis : tarification 2026

Monsieur le Maire informe que la commission a modifié les tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2026 et précise les différents points de location :

Tarif de la salle : particulier et association locale et non locale

LOCATION SALLE POLYVALENTE	
<u>Tarifs ci-dessous avec lave-vaisselle compris</u>	01/01/2026
Location grande salle polyvalente	350 €
Location grande salle polyvalente pour les habitants de Landelles (1 fois/an)	330 €
Location petite salle polyvalente	280 €
Location petite salle pour les habitants de Landelles (1 fois/an)	260 €
<u>Tarifs ci-dessous avec lave-vaisselle non compris</u>	
Associations locales : loto, thé dansant et événements non-lucratifs	80 €
Associations hors commune : loto, thé dansant...	160 €
Vin d'honneur, galette, inhumation (café)	50 €
Vin d'honneur, galette, inhumation (café) hors commune	70 €
LOCATION CONCERNANT LA VAISSELLE	
Couvert complet par personne (2 assiettes plates et 1 à dessert, fourchette, couteau, cuillère café, 1 verre à eau (19cl), 1 verre à vin (14cl), 1 tasse, 1 coupe à champagne)	0.90€
Couvert simple par personne (1 assiette plate, fourchette, couteau, cuillère à café, 1 verre à eau (19cl), 1 verre à vin (14cl))	0.70€

Lave-vaisselle	50 €
Heure de nettoyage	21 €
FACTURATION DE LA VAISSELLE SUPPLÉMENTAIRE	
Assiette plate, creuse et dessert	0.30€
Fourchette, couteau, cuillère à café, cuillère à soupe	0.10€
Verre pirex, à vin, à eau, coupe à champagne et tasse	0.20€
FACTURATION DE LA VAISSELLE CASSÉE	
Assiette plate, creuse et dessert	2.60€
Fourchette, couteau, cuillère à café, cuillère à soupe	2.60€
Verre pirex, à vin, à eau, coupe à champagne et tasse	2.60€

Pour les associations locales :

- La location de la vaisselle est gratuite et une location gratuite de la salle (petite ou grande) 1 fois par an. La vaisselle cassée sera facturée.

Pour l'ensemble des locations :

- La location de la vaisselle se fera soit en complet, simple et/ou en supplément. La vaisselle cassée sera facturée.
- Une caution au minima de 260€ sera demandée avant chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance.

Il sera précisé à chaque locataire que **les fumeurs doivent IMPERATIVEMENT aller à l'arrière de la salle côté cour clôturée sous peine de contrôle de gendarmerie si nuisance sonore ou autres.**

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs qui prend effet au 1^{er} janvier 2026.

BUDGET : Ouverture des crédits d'investissements à 25%

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent.

Pour rappel, le montant des crédits d'investissement votés au budget primitif de l'année 2025 était de 372000€.

Le Maire propose l'ouverture anticipée des crédits d'investissement à hauteur de 93000€ soit 25% du montant voté au budget primitif de 2025 soit 40000€ pour le chapitre 21 et 53000€ pour le chapitre 23. Après délibération, le Conseil Municipal autorise l'ouverture des crédits.

CESSION A LA COMMUNE : parcelle « l'enguehardière » (Lahaye)

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'une portion de parcelle appartenant à Mr Lahaye aujourd'hui a été rétrocéder à la commune lors d'un bornage en 2007 mais que celui-ci n'a pas été acté chez le notaire. Pour cela, le maire souhaite mettre à jour cette parcelle et demande au conseil l'autorisation d'une signature chez un notaire pour l'authentification de cette cession.

Après délibération, le conseil municipal autorise la signature chez un notaire.

SYNDICAT DES EAUX : Devis poteau incendie

Monsieur le Maire donne lecture de 3 devis fait par le Syndicat des Eaux pour le remplacement de borne à incendie défectueuse. Le montant de ces travaux s'élève à 6690.75€ TTC pour les 3 bornes soit 2230.25€ à l'unité.

Après délibération, le conseil municipal autorise la signature des 3 devis.

SCOLAIRE : tarification garderie et cantine

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dissolution du Syndicat du Muguet au 1^{er} janvier 2026, la commune s'est vue attribué la gestion de la cantine ainsi que la garderie.

Monsieur le Maire informe que les tarifs effectués par le syndicat étaient :

- la garderie : 0.85€ la demi-heure
- la cantine : 3.20€ le repas par enfant

Le Maire précise que les agents des écoles (6 personnes) et les enseignants (6 personnes) mangent

également le repas préparé à la cantine à titre gratuit.

Le Maire demande au conseil municipal de voter sur les tarifs cantine et garderie jusqu'à la prochaine rentrée 2026/2027. Et également sur la gratuité ou non des repas pris par les agents des écoles et enseignants ainsi que désormais les agents communaux (2 personnes).

Après délibération, le conseil municipal vote pour les mêmes tarifs pour la cantine et la garderie. Et demande à facturer aux agents des écoles, enseignants et agents communaux qui mangeront à la cantine, la somme de 3.20€ par repas.

AMENAGEMENT DU BOURG : demande de subvention

Monsieur le Maire informe que suite à l'aménagement du bourg, il est nécessaire de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour un montant de 40000€ sur l'année 2026 et 40000€ sur l'année 2027 pour un montant de travaux de 1 018 060.46€ HT (VRD et aménagement paysager) et études conception maîtrise d'œuvre 84 727.74€ HT.

Après délibération, le conseil municipal autorise la demande de subvention et autorise le maire à signature.

CREATION DE POSTE : 2 créations de poste adjoint technique et 1 création de poste secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe que suite au transfert du personnel du syndicat du muguet au 1^{er} janvier 2026 et après vérification auprès du CDG 14, il est nécessaire de créer 1 poste d'adjoint technique pour le service de la cantine soit 10h/semaine, poste pourvu par Mr Yoann GOHIER, également 1 poste adjoint technique pour le service cantine/garderie soit 27h/semaine, annualisé, poste pourvu par Mme Chantal MARGELY et 1 poste de secrétaire de mairie soit 6h/semaine, poste pourvu par Mme Noëlle ROUSSEL. Après délibération, le conseil municipal accepte la création des 2 postes d'adjoint technique et du poste de secrétaire de mairie.

Séance levée à 23h00

Le secrétaire de séance,
Philippe POULLARD



Le Maire,
Denis JOUAULT

Philippe POULLARD

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Véronique GIESNER

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Denis JOUAULT